

Réseau Fibre Optique «Besançon Lumière» - Convention avec le Conseil Général, l'Université et le Centre Hospitalier Régional

M. LE MAIRE, Rapporteur : La mise en place du réseau Lumière (réseau de communication haut débit en fibre optique), financé par la Ville de Besançon, l'Université de Franche-Comté, le Centre Hospitalier Universitaire et le Conseil Général du Doubs, nécessite que soient définies les règles d'usage de cette autoroute de l'information.

La convention proposée à la signature des 4 partenaires définit les principes suivants :

* Le réseau est constitué de 30 fibres optiques monomodes. Chaque administration dispose de 6 fibres pour ses propres besoins, les 6 fibres restantes étant destinées aux échanges inter-administrations et à l'accueil d'autres organismes. Les 4 partenaires sont copropriétaires du réseau.

* L'entretien du réseau sera confié à une société spécialisée pour en assurer la maintenance préventive et curative. Les coûts de fonctionnement seront partagés.

* Le réseau pourra être étendu pour répondre aux besoins nouveaux des 4 partenaires et pour accueillir d'autres organismes désireux de s'associer aux projets en cours d'élaboration.

* Une redevance pour occupation du réseau d'égouts (60 000 F/an) sera versée à compter de l'année 1996 au budget Assainissement. Cette redevance sera actualisée en fonction de l'indice des produits et services.

* La convention est établie pour une durée de 10 ans.

Par ailleurs, la mise en place du réseau Lumière va permettre, dans le cadre du marché signé avec l'Entreprise Industrielle de raccorder le Centre Communal d'Action Sociale et le CHAT. Il convient donc de prévoir que les coûts correspondants, soit 137 000 F, feront l'objet d'un titre de recettes à l'encontre du Centre Communal d'Action Sociale et d'une réaffectation en dépenses.

La part de financement à la charge de la Ville figure au budget 1995 au chapitre 900.0/235.95069.10100.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- signer la convention précitée,

- ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant, en recettes et en dépenses au chapitre 900.0/235.95069.10100 un crédit de 3 137 KF correspondant aux participations de nos partenaires signataires de la convention et à la participation du Centre Communal d'Action Sociale pour le raccordement du CHAT et du Centre Communal d'Action Sociale, au fur et à mesure des encaissements des participations susvisées,

- émettre les titres de recettes au rythme prévu par la convention.

M. LE MAIRE : Ce réseau de fibre optique est très intéressant, vous l'avez vu d'ailleurs présenté lors d'une exposition à Micropolis.

M. DUVERGET : Je crois que ce dossier est très intéressant pour l'avenir des administrations de Besançon au sens large. Cela commence par le secteur public et para-public, je crois que c'est vraiment exemplaire. J'ai lu attentivement dans la lettre d'information aux cadres l'article consacré au réseau Lumière et j'ai écouté les explications lors du salon il y a quelques jours de SERVICOM. L'intérêt est aussi de prospecter maintenant sur la liaison Internet pour les entreprises.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

M. DUVERGET : Nous avons ici des entreprises dynamiques mais qui sont actuellement très méfiantes vis-à-vis de ce nouvel outil de communication, méfiantes parce qu'on imagine un surcoût important, méfiantes parce que par rapport à ces technologies nouvelles, certaines ont l'impression de perdre une liberté.

Or j'ai le sentiment qu'on risque très rapidement d'aboutir à des entreprises à deux vitesses, celles qui effectivement vont sauter dans ce nouveau wagon de l'information du XXI^{ème} Siècle et celles qui vont hésiter. Le rôle d'une collectivité n'est-il pas de favoriser l'immersion des entreprises dans ces nouveaux réseaux ? Il y a deux façons, me semble-t-il, d'aider et cela pourrait être un partenariat avec d'autres collectivités. La première façon c'est qu'il y ait des entreprises, des gens qui soient prêts et formés pour recevoir Internet. La deuxième façon est d'aider les entreprises directement sur le plan financier.

Je ne sais pas si cela peut se faire à un échelon régional, départemental ou local. Je pense qu'à l'échelon d'une agglomération, cela pourrait être tenté et cela permettrait effectivement de faire rentrer un maximum d'entreprises bisontines, dont certaines sont peut-être en difficulté, dans un réseau qui, pour l'instant, les intéresse mais dont elles ne perçoivent pas toujours les implications immédiates et fondamentales. Il y a très peu pour l'instant, d'abonnés, cela démarre très lentement.

M. LE MAIRE : Notre souci en développant ce projet Lumière a été dans un premier temps, de nous adresser uniquement aux administrations. Nous ne voudrions pas faire concurrence notamment aux Télécom qui peuvent avoir en charge les entreprises mais nous avons bien prévu dans les objectifs d'accéder au réseau mondial Internet, c'est très clair. On verra si une évolution est possible mais je crois que dans un premier temps, nous nous contentons de la Ville, du Conseil Général, du Centre Hospitalier et de l'Université. Et je crois que cela permettra d'avoir effectivement un réseau de communication rapide. Vous savez que ce projet a été sélectionné dans le cadre des autoroutes de l'information par le Ministère des Télécommunications. C'est donc un bon projet, nous le menons pour l'instant à terme, on verra ensuite si les propositions que faisait M. DUVERGET peuvent être étudiées, envisagées. Pour l'instant j'y mets un point d'interrogation. Cela n'a pas été notre objectif de départ. S'il fallait ensuite s'orienter vers les entreprises, pourquoi pas, ce serait à revoir sérieusement.

M. JACQUEMIN : Ce projet vient effectivement d'être reconnu parmi un certain nombre de projets nationaux. Est-ce que cela impliquera pour l'avenir une participation de l'Etat ou des Télécom, soit à l'investissement, soit même au développement qui pourrait en être donné après sur l'investissement principal, c'est-à-dire les raccordements, etc. Avez-vous là-dessus des indications ?

M. LE MAIRE : Pour l'instant il n'y a rien de prévu et participent au financement uniquement les quatre collectivités citées dans le rapport. Est-ce qu'être retenue comme autoroute de communication par le Ministère nous permettra d'avoir des fonds complémentaires, je me tourne vers Pierre RUEFF qui suit cette opération ?

M. RUEFF : Pour le moment, l'opération est labellisée au niveau du Ministère qui l'a réétudiée et nous a promis oralement qu'il y aurait un certain nombre d'aides, non pas pour l'investissement qu'on est en train de réaliser mais pour les éléments actifs qui peuvent se greffer autour. Mais, pour le moment, on a aucune garantie écrite sur ce point.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, y a-t-il eu un dossier de présenté ? Si j'en parle, c'est que j'ai eu une information directement par le Ministère de la Culture sur cette reconnaissance et s'il y avait un dossier présenté en terme d'application autour de cette autoroute, nous serions prêts naturellement à aider à son aboutissement.

M. RUEFF : Un dossier a été présenté au mois d'avril de cette année, puis représenté sur demande du Ministère au mois de septembre. Nous attendons la réponse.

M. LE MAIRE : Il serait donc intéressant de porter à la connaissance du Député le second dossier. Ce sera fait !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.